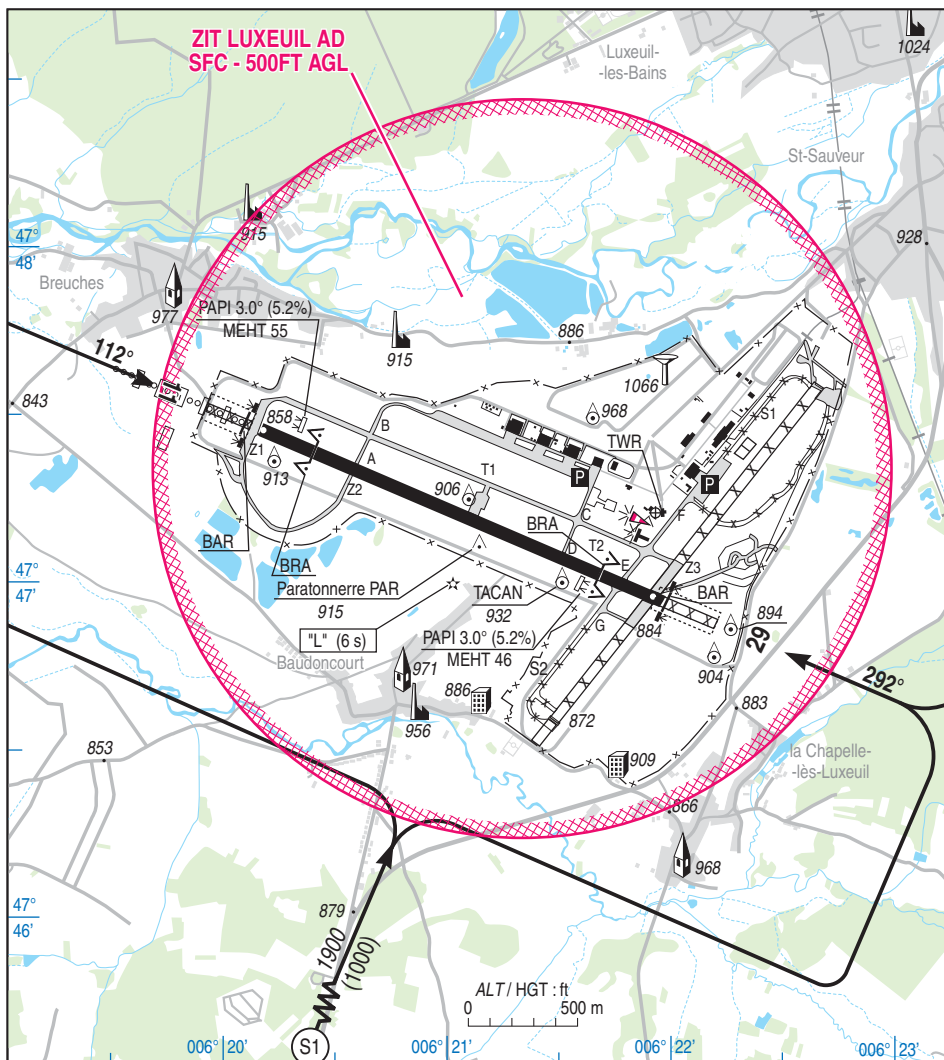


**Objet** : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) « Luxeuil aérodrome »  
**En vigueur** : Du 28 mars au 06 novembre 2019

**Lieu** : FIR : Reims LFEE - AD : Luxeuil Saint Sauveur LFSX



<b>ACTIVITÉ</b>
Interdiction de survol d'installations spécifiques défense
<b>DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ</b>
H24
<b>CONDITIONS DE PENETRATION</b>
CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception : - des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ; - des aéronefs de la défense, y compris les aéronefs d'Etat télépilotes.
<b>STATUT</b>
Zone interdite temporaire qui coexiste avec les parties d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
<b>SERVICES RENDUS</b>
Les services rendus sont conformes aux classes des parties d'espaces aériens avec lesquelles la ZIT coexiste.
<b>LIMITES LATERALES ET VERTICALES</b>
<b>Limites latérales :</b> cercle de 1.1 Nm (2037 m) de rayon centré sur : 47°47'20.30" N-006°21'20.10" E
<b>Limites verticales :</b> SFC - 500 FT AGL